



**Béatrice Métraux**  
Conseillère d'Etat

Cheffe du Département de l'environnement et de la sécurité

Château cantonal  
1014 Lausanne

SGFP – Syndicat général de la  
fonction publique  
Messieurs  
Aristides Pedraza et Andrea Scioli  
Place Chauderon 5  
1003 Lausanne

Lausanne, le 5 novembre 2020  
*Par courrier et par courriel*

**Votre courrier relatif aux conditions de travail des agent-e-s de détention et conditions de détention au sein de la prison du Bois-Mermet.**

Messieurs,

J'accuse réception de votre courrier du 2 octobre 2020, lequel a retenu ma meilleure attention.

Vous mentionnez avoir été interpellés par des collaboratrices-eurs de l'établissement du Bois-Mermet, soulignant leur charge de travail importante en raison de remplacements tardifs de personnes absentes ou quittant l'établissement. Des problèmes de sécurité s'ajouteraient à ces problèmes de moyens humains. Dès lors, vous demandez la constitution d'un observatoire *Covid et éthique* visant à assurer l'intégrité, la santé et la personnalité de l'ensemble des personnes présentes au sein de la prison du Bois-Mermet.

Je tiens tout d'abord à souligner tout l'attachement que j'apporte au respect des conditions de travail des collaboratrices-eurs du Service pénitentiaire et plus généralement du Département de l'environnement et de la sécurité. Comme vous le savez certainement, c'est une de mes préoccupations majeures depuis de nombreuses années et je continue à porter une attention particulière au maintien d'un environnement de travail garantissant le respect et la santé des collaboratrices-eurs de mon département.

Les indicateurs RH de la Prison du Bois-Mermet qui m'ont été fournis suite à votre courrier démontrent de manière générale un environnement favorable au maintien de la santé des collaboratrices-eurs, sans péjoration de leurs conditions par d'éventuels mouvements de personnel. Pour exemple, le taux de rotation du personnel de la prison du Bois-Mermet est inférieur de 20% à celui de l'ensemble du personnel de l'administration cantonale vaudoise (ACV), avec la matérialisation d'une seule démission depuis le début de cette année 2020. La variation des effectifs durant cette même année a été d'au maximum de 2.9%, principalement due à des engagements et

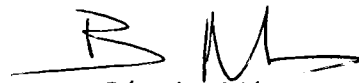
transferts internes ou des fins de contrat de durée déterminée. Quant au taux d'absentéisme, actuellement à 7.24% pour 2020, il est inférieur de près de 10% par rapport à 2019, alors que nous sommes dans un contexte sanitaire très préoccupant en raison de la pandémie de COVID-19.

En outre, la Direction du Service pénitentiaire réalise ponctuellement des sondages de satisfaction dans ses différents sites. Un sondage est en cours à la prison du Bois-Mermet et à l'établissement du Simplon. Je tiens également à relever que les premières analyses des réponses fournies par les collaboratrices-eurs illustrent une grande satisfaction de leur situation professionnelle et une charge de travail n'impactant pas leur santé.

Dès lors, sans éléments tangibles objectivant les retours dont vous vous faites les porte-paroles et au regard des données en ma possession, il ne m'est pas possible de répondre favorablement à vos demandes, notamment en ce qui concerne la création de cet observatoire dont je peine à saisir la portée, la mission et l'objectif. Pour rappel, le Service pénitentiaire est doté d'un plan de protection des collaborateurs face au COVID-19, Unisanté s'assurant que les mesures de protection soient respectées.

En vous remerciant de la démarche que vous avez entreprise, je vous prie de croire, Messieurs, en ma parfaite considération.

La Cheffe du département



Béatrice Métraux  
Conseillère d'Etat

**Copie**

- SPEN